



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

Réf. : CR2016-12
Date : 15/12/2016

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 9

Date de convocation du conseil municipal : 9 décembre 2016

Présents : Denis MAIRE, Guilhem BEDOIAN, Catherine FRAISEAU, Raphaël SPINELLI, Georges DELEAVAL Sylvain COLLIAT, Pascal PLANTARD, Pascale GUIGONNAT, Aurélie CATTEAU.

Absents excusés : Emilie CLERC-ROGUET, Alexandre GROBEL, Véronique HUARD, Marie-Dominique RYCKEBOER

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sylvain COLLIAT

2. ETUDE DE CIRCULATION

Madame Delphine BIOLLAY fait une présentation du diagnostic et des différents scénarios proposés.

Le secteur des Curtines : il est décidé par le conseil municipal la mise en place provisoire du scénario n°2 (accès limité au carrefour CD15/Curtines). Pour ce faire, il convient de prévoir une réunion technique sur place avec monsieur FERRAGUT et prévenir le conseil départemental.

Le secteur de la Savoie : Suite à la présentation, le scénario n°2 (desserte du programme par un bouclage) semble le plus pertinent. Néanmoins, le conseil décide de s'en remettre aux propositions des candidats qui pourraient être destinataires de quelques éléments de réflexion de l'étude.

Madame BIOLLAY informe l'assemblée que la 3^{ème} phase de l'étude à venir comprendra un listing des différents aménagements à envisager en fonction des scénarios retenus et le montant de l'enveloppe financière.

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 OCTOBRE 2016 ET DU 15 NOVEMBRE.

Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

4. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

Réf. : CR2016-12
Date : 15/12/2016

5. DÉLIBÉRATIONS

5.1 Subventions aux associations

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes de subvention déposées par l'Association de Lutte contre la Faim dans l'Agglomération Annemassienne et le ski club de Villard,
Après examen des dossiers présentés pour l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2016,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes pour l'Association de Lutte contre la Faim dans l'Agglomération Annemassienne :
 - 140 euros (Cent quarante euros) pour l'année 2016.
 - 200 euros (Deux cents euros) pour l'année 2015
- **REJETTE** à l'unanimité la demande du ski club de Villard
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de procéder au paiement de la somme de 340 euros.

5.2 Indemnité de conseil 2016 du receveur municipal

En application de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux receveurs municipaux.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le décompte de l'indemnité sollicitée par Monsieur Michel AMADE, calculée selon le barème de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DÉCIDE d'allouer** au receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux maximum, pour l'année 2016, soit la somme de **358.16 euros**.

5.3 Convention du service commun des autorisations d'urbanisme

Pour rappel, le « service commun » constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

Réf. : CR2016-12
Date : 15/12/2016

contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

La mise à disposition des moyens mutualisés s'effectue à titre payant, via une participation de la commune représentative des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la convention.

La convention ci-jointe a donc pour objet de définir les modalités de mise en place de ce service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme auprès des communes membres d'Annemasse Agglo qui en font la demande. Elle définit en particulier le champ d'application (notamment les catégories d'actes instruits par le service pour le compte de la commune), les responsabilités respectives des parties, la situation des agents du service commun, les dispositions financières (notamment les modalités de calcul de la participation financière qui sera demandée aux communes), le suivi et l'évaluation de l'activité du service.

Il est entendu que la commune reste seule compétente en matière d'élaboration, révision et modification du Plan d'Occupation des Sols ou Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'en matière de délivrance des actes et/ou autorisations.

Vu l'article L 5411-4-2 du CGCT ;

Vu les dispositions de la convention initiale pour le « service commun » d'instruction des autorisations d'urbanisme entre Annemasse Agglo et la commune de Juvigny en date du 19 décembre 2013,

Vu les dispositions de l'avenant n°1 à la convention initiale pour le « service commun » d'instruction des autorisations d'urbanisme entre Annemasse Agglo et la commune de Juvigny, en date du 18 janvier 2016,

Vu le schéma de mutualisation 2015-2020 adopté par Annemasse Agglo après avis unanimement favorable des communes membres,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention à compter du 1^{er} janvier 2017,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE le renouvellement de la convention pour le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme telle que jointe en annexe ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ;

6. URBANISME

6.1. Permis de construire

PC 074 145 16 H 0005 déposé par les Laboratoires ROCHEX – construction d'un bâtiment industriel situé sur le site Altéa.

6.2. Déclaration préalable

Néant



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAOVIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

Réf. : CR2016-12
Date : 15/12/2016

7. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

- Dossier de la Savoie
Les candidats ont été reçus en mairie pour une visite obligatoire du site le 9 décembre dernier. Ils ont été informés que les questions devront être formulées par écrit jusqu'au 20 février 2017 dernier délai.
Il a été précisé que la commune fournira courant janvier une étude de sol ainsi qu'un diagnostic amiante avant démolition.
Le règlement valant cahier des charges n'a pu être remis ce jour là, il sera transmis rapidement. Les candidats auront jusqu'au 3 mars pour remettre leurs offres.
- Divers
Trottoirs route de la Plantaz et de Paconinges :
Monsieur FERRAGUT aidera la commune à l'élaboration d'un cahier des charges afin de sélectionner un Maître d'œuvre pour la construction des trottoirs.

8. PRESENTATION DE L'ANALYSE FINANCIERE ELABOREE PAR STRATORIAL FINANCES

La présentation est reportée au prochain conseil municipal.

9. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

COPIL du Projet Educatif Territorial (PEDT)

Une réunion s'est tenue le 8 décembre dernier. A été présenté le PEDT modifié suite aux remarques effectuées par les services de l'Etat l'année dernière (critères d'évaluation, documentations plus fournies...).

Aucune personne de l'administration d'Etat n'était présente.

Il est à noter que le bilan du fonctionnement du service est très satisfaisant.

Le document sera transmis par mail aux conseillers.

SIFOR

Il est rappelé qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, la compétence GEMAPI est transférée à l'agglo.

Dans une phase transitoire le SIFOR portera la compétence sur son périmètre pour l'année 2017

La compétence sera transférée dans son intégralité au SM3A au 1^{er} janvier 2018.

10. QUESTIONS DIVERSES

Expulsion des roms :

Le coût est partagé entre l'agglomération et la commune. Cette dernière prend en charge les frais d'huissier ainsi que la location de la pelle mécanique.

Le site a été sécurisé, le mur devra être détruit et de la terre provenant du P+R sera amené dans le site dans le but de le reboiser.



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

Réf. : CR2016-12
Date : 15/12/2016

-
- **Prochain conseil municipal :** 10 janvier 2017

Fin du conseil municipal : 23h05

Le secrétaire,

Sylvain COLLIAT

Signatures

Denis MAIRE

Catherine FRAISEAU

Raphaël SPINELLI

Guilhem BEDOIAN

Georges DELEVAL

Aurélie CATTEAU

Pascale GUIGONNAT

Pascal PLANTARD